Image not found or type unknown

Rachat de part d'un bien à l'étranger

Par **John Sboubon**, le **13/03/2018** à **14:30**

Bonjour,

ma famille a un bien situé en Italie avec 3 propriétaires en indivision, tous français et vivant en france.

je souhaite racheter les 2/3 des parts de l'indivision. Je voudrais savoir si nous devons faire cela en France et/ou en Italie ?

Quelle conséquence sur le bien, au niveau notarial en Italie ?

Quelles taxes sur la transaction ? en France, en Italie ou les 2 ?

Je vous remercie pour votre aide ou pour la documentation vers laquelle vous pourrez m'orienter.

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés